

# Demande de permis en vertu du règlement concernant l'usage cosmétique des pesticides

## 1. Informations générales sur le demandeur

Nom du demandeur

NEQ du demandeur

Téléphone du siège social

Numéro de permis (du MELCCFP)

Adresse postale du siège social

## 2. Catégorie de permis du MELCCFP (ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs)

Veuillez cocher le ou les champs d'application indiqué(s) sur votre permis du MELCCFP.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> C1 — Application par aéronef  | <input type="checkbox"/> C11 — Autres cas d'application – Enrobage des semences avec des pesticides            |
| <input type="checkbox"/> C2 — Application en milieu aquatique                                | <input type="checkbox"/> C11 — Autres cas d'application – Application dans les serres forestières              |
| <input type="checkbox"/> C3 — Application en terrain inculte                                 | <input type="checkbox"/> C11 — Autres cas d'application – Application de régulateurs de croissance en entrepôt |
| <input type="checkbox"/> C4 — Application en horticulture ornementale                        | <input type="checkbox"/> C11 — Autres cas d'application – Application de préservateurs du bois                 |
| <input type="checkbox"/> C5 — Application pour extermination                                 | <input type="checkbox"/> C11 — Autres cas d'application – Application de biocides                              |
| <input type="checkbox"/> C6 — Application par fumigation                                     | <input type="checkbox"/> C11 — Autres cas d'application  |
| <input type="checkbox"/> C7 — Application dans les aires forestières                         |  |
| <input type="checkbox"/> C8 — Application en terres cultivées (à forfait)                    |  |
| <input type="checkbox"/> C9 — Application pour le contrôle des insectes piqueurs             |  |
| <input type="checkbox"/> C10 — Application en bâtiment à des fins horticoles                 |  |
| <input type="checkbox"/> C11 — Autres cas d'application - Application sur un terrain de golf |  |

## 2. Représentant du demandeur

Nom du représentant

Adresse postale du représentant

Téléphone du représentant

Courriel du représentant

#### 4. Applicateur de pesticides employé par l'entreprise du demandeur

Veillez transmettre les informations concernant tous les applicateurs de pesticides à votre emploi ayant un certificat de compétence émis par le MELCCFP selon la Loi sur les pesticides (remplir l'annexe A)

#### 5. Secteurs d'intervention

Veillez identifier votre ou vos secteur(s) d'intervention.

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agricole                         | <input type="checkbox"/> Industriel        |
| <input type="checkbox"/> Alimentaire                      | <input type="checkbox"/> Institutionnel    |
| <input type="checkbox"/> Corridors de transport d'énergie | <input type="checkbox"/> Résidentiel       |
| <input type="checkbox"/> Extermination                    | <input type="checkbox"/> Terrains de golf  |
| <input type="checkbox"/> Horticole                        | <input type="checkbox"/> Terrains incultes |

#### 6. Documents obligatoires à joindre à votre demande de permis

Veillez joindre à votre demande les documents suivants (cochez SVP) :

- Une copie du permis d'achat et d'utilisation de pesticides octroyé par le MELCCFP à votre entreprise.
- Une copie des certificats du MELCCFP de tous les applicateurs de pesticides à l'emploi de votre entreprise tels qu'identifiés à l'annexe A.
- Une liste des clients desservis dans la Municipalité
- Une preuve que votre entreprise est couverte par une police d'assurance responsabilité y compris la responsabilité résultant des applications, pour un montant d'au moins un million de dollars (1,000,000\$)

**Expliquer les raisons si vous êtes dans l'impossibilité de joindre les documents demandés. La Municipalité se donne le droit de suspendre l'émission d'un permis si le dossier du demandeur est incomplet.**

#### 7. Déclaration du demandeur

*En signant cette demande, le demandeur déclare (cochez SVP):*

- Que les informations fournies sont vraies et exactes :
- Qu'il a pris connaissance et qu'il respecte les conditions *du Règlement visant à interdire l'usage cosmétique des pesticides de la Municipalité de Saint-Pacôme.*

**L'applicateur de pesticides est seul responsable de l'utilisation qu'il fait d'un pesticide et doit en faire une utilisation prudente et diligente dans le cadre de ses activités. L'autorisation de la Municipalité, sous la forme d'un permis annuel, ne le soustrait pas à ses obligations en matière de santé et de sécurité.**

**Lors de l'application de pesticides, les véhicules utilisés pour l'épandage doivent être clairement identifiés au nom de l'entrepreneur.**

**Durant l'année, l'entrepreneur doit conserver un registre indiquant la quantité totale et l'identification des pesticides utilisés sur le territoire de la Municipalité et remettre une copie de ce registre à celle-ci au mois de novembre de chaque année.**

Signature du demandeur :

Date :

### 8. Envoi du formulaire de demande de permis

Je transmets le formulaire rempli ainsi que tous les documents obligatoires exigés à l'adresse courriel : [info@st-pacome.ca](mailto:info@st-pacome.ca)

### 9. Paiement du permis

Voici les modes de paiement du permis :

- Par chèque (libellé à l'ordre de la Municipalité de Saint-Pacôme
- Via Accès D
- Par transfert bancaire
- En argent

**Faire parvenir votre chèque à l'adresse ci-après :**

Municipalité de Saint-Pacôme  
7, rue Caron, C.P. 370  
Saint-Pacôme, Québec  
G0L 3X0

Veillez tenir compte d'un délai d'au moins 10 jours ouvrables entre la réception et le traitement de votre demande.



